

## ***Pandémie COVID-19 : Mesures du PNAVD-Québec***

**Dernière mise à jour : 31 mars 2020**

*Étant donné que la situation en lien avec la pandémie COVID-19 évolue de jour en jour, ces mesures sont amenées à être modifiées et réévaluées fréquemment. Nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais de toute modification.*

- Aucune visite régulière à domicile jusqu'à nouvel ordre. Les visites devraient être remplacées par des suivis téléphoniques.
- Pas d'installation de VNI suite à une titration élective, à moins d'avis contraire de la part du médecin prescripteur.
  - Pour les modifications de prescriptions, veuillez valider avec le médecin prescripteur si la modification doit être faite à court terme ou peut être reportée.
  - Pour tout usager qui quitte l'hôpital avec une nouvelle prescription de VNI, une visite est réalisée selon le protocole habituel avec équipement de protection tel que recommandé par le MSSS selon la situation.
- Seuls les cas urgents doivent être traités. Par exemple : usager avec une plaie due à une interface, rendant son traitement de ventilation impossible.
- Aucun ajustement de masque jusqu'à nouvel ordre.
- Tout équipement retourné au PNAVD-Québec **doit être emballé** dans un sac de plastique transparent et le formulaire de retour doit être placé dans la boîte (et non dans le sac avec l'appareil).
- Les oxymétries nocturnes et les CAB sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- En cas d'appel d'utilisateur pour rapporter un bris d'équipement rendant l'utilisation de son traitement (ventilation non invasive) impossible, vérifiez en premier lieu l'autonomie de l'utilisateur ou de sa famille à procéder aux manipulations nécessaires au remplacement de l'équipement.
  - Si **autonome** : faire livrer l'équipement à la porte de l'utilisateur;
  - Si **non autonome** : effectuer une visite à domicile selon les procédures habituelles, avec utilisation d'un équipement de protection approprié (Voir la section « MESURES À APPLIQUER en présence d'une personne sous investigation, un cas probable ou confirmé » dans la publication 2917 de l'INSPQ).
- Dans la nécessité d'effectuer une visite à domicile chez un usager avec suspicion ou confirmation positive de COVID-19, veuillez prendre les précautions nécessaires et utiliser l'équipement de protection approprié selon les recommandations du MSSS.

### **Liens utiles**

#### ***Pour les usagers :***

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/>

#### ***Pour les professionnels de la santé :***

<https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

<https://www.inspq.qc.ca/>

#### ***Hygiène des mains***

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2438>